

« SAS 4Y FITNESS »

Société par Actions simplifiées au capital de € 10.000

Siège social : 2 rue des Prés Champlain

ZAC PINCEVENT –

94430 CHENNEVIERES SUR MARNE

RCS CRETEIL : 992 470 559

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 2 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 2 novembre

A dix-sept heures,

Les Actionnaires de la SAS 4Y FITNESS, au capital de 10.000 euros, divisé en 10.000 actions de 1 euros, se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la gérance par lettre recommandée adressée à chacun d'eux le 20 octobre 2025

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par son président la SAS EL INVEST représentée elle-même par son président Monsieur Teddy Mendel Abraham

Sont présents :

La SAS ELIORA représentée par son Président Monsieur Billy BUZEAU en sa qualité d'associé, propriétaire de 2500 actions du capital

La SAS G.E.L. INVEST représentée par son Président Monsieur Grégory ELKAIM en sa qualité d'associé, propriétaire de 2500 actions du capital

La SAS OUFARASTA représentée par son Président Monsieur Abraham, Albert, Anthony SLAMA en sa qualité d'associé, propriétaire de 2500 actions du capital

Le tout conformément aux statuts.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les associés présents ou votant par correspondance possèdent plus des trois quarts des parts sociales composant le capital social et que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et présente à l'assemblée :

La copie des lettres de convocation ;

La feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés ;

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Transfert du siège social*
- *Questions diverses,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour

Première résolution

L'assemblée générale approuve le transfert du siège social du.

■ 4T, Avenue Anatole France 94220 CHARENTON LE PONT
Au,

■ 2, rue des Prés Champlain – ZAC PINCEVENT- 94430 CHENNEVIERES SUR MARNE

L'Art 3 des statuts sera modifié en conséquence

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

*De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lui a été signé après lecture faite par le Président
De séance et par les associés présents*

SAS ELINVEST
Représentée par son Président,
Monsieur Teddy ELKRIEF

SAS ELIORA
Représentée par son Président,
Monsieur Billy BUZEAU

teddy ELKRIEF

✓ Certifié par  yousign

Billy BUZEAU

✓ Certifié par  yousign

SAS G.E.L. INVEST
Représentée par son Président
Monsieur Grégory ELKAÏM

SAS OUFARASTA
Représentée par son Président,
Monsieur Abraham, Albert, Anthony SLAMA

Grégory ELKAÏM

✓ Certifié par  yousign

Anthony SLAMA

✓ Certifié par  yousign